



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cécile Van Hecke, *Président* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart,  
Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;  
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence  
Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA,  
Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent  
Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusé**

Odile Bury, *Échevin(e)*.

**Séance du 15.10.19**

---

**#Objet : Règlement d'attribution des logements communaux 2019 - Régie Foncière - Propriétés  
communales.#**

---

## Séance publique

Le Conseil Communal,

Vu l'Arrêté du 27 juin 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux règles applicables aux logements mis en location par des opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales publié le 30 juillet 2014 et entrant en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

Vu les nouvelles dispositions du Code bruxellois du Logement ;

Vu l'Arrêté Royal du 12 septembre 1977 organisant en Régie Foncière le service des achats et des ventes des propriétés communales à partir du 01 janvier 1978 ;

Vu l'approbation du règlement en séance du Conseil Communal du 24 mars 2015 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2017 relatif aux règles applicables aux logements mis en location par certains opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales et son annexe n°2 concernant les logements communaux ;

Vu l'analyse finale de la légalité du règlement d'attribution au regard du cadre légal soumis par la Direction des Affaires Juridiques Logement du Service Public Régional de Bruxelles reçue le 19 août 2019 ;

Considérant la décision du Collège en séance du 7 février 2017 de constituer une commission d'évaluation du règlement d'attribution;

Considérant que la Commission a acquis l'expérience en la matière depuis la mise en vigueur de celui-ci et été confrontée à des situations diverses auxquelles le règlement ne permet pas toujours d'apporter la meilleure solution;

Considérant que le présent règlement a pour objet la mise à jour des règles d'attribution des logements appartenant au patrimoine privé de la Commune de Watermael-Boitsfort et dont la gestion est confiée au Service de la Régie Foncière;

Considérant que le présent règlement s'applique à tous les logements offerts en location par la Commune au sens de l'article 26 du Code bruxellois du logement;

Sur proposition du Collège Echevinal;

**DECIDE**

d'approuver le règlement d'attribution des logements communaux 2019.

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 17 octobre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Benoît Thielemans